

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA SÉCURITÉ SOCIALE

DÉPÔT D'UN ACCORD SUPPLÉMENTAIRE AVEC LES ÉTATS-UNIS

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** En conformité des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, monsieur le Président, je suis enchantée de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, un accord supplémentaire que le gouvernement du Canada a conclu avec celui des États-Unis relativement à la sécurité sociale. Par ailleurs, en conformité des dispositions de l'article 46(4), ce document est réputé renvoyé en permanence au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

\* \* \*

### PÉTITIONS

M. FRIESEN—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** A l'invitation de l'association «End the Arms Race» de Vancouver, monsieur le Président, des personnes de ma circonscription de Surrey-White Rock-Delta-Nord ont signé la pétition que voici où elles disent s'inquiéter vivement de la menace qui pèse sur la survie de l'espèce humaine du fait de l'existence des armes nucléaires et de l'incessante course aux armements. Elles ajoutent:

Les soussignés, de la circonscription fédérale de Surrey-White Rock-Delta-Nord, demandent à Benno Friesen leur député de s'employer énergiquement à empêcher la mise à l'essai de missiles de croisière au Canada. Ils adhèrent sans réserve à la déclaration suivante que les pays membres des Nations Unies ont adoptée à l'unanimité en 1982: Loin de renforcer la sécurité internationale, la course incessante aux armes nucléaires la met en péril. L'accumulation d'armes de toutes sortes ne saurait être le gage d'une paix durable.

**M. le Président:** A l'ordre. Le député a, sauf erreur, fait connaître l'objet de sa pétition. Il n'est cependant pas autorisé à faire un long exposé.

\* \* \*

● (1520)

### LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT LES SANCTIONS POUR CONDUITE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

**M. Arnold Malone (Crowfoot)** demande la permission de présenter le projet de loi C-229, tendant à modifier le Code criminel (conduite en état d'ébriété).

**Des voix:** Expliquez-vous!

**M. Malone:** Monsieur le Président, ce projet de loi tend à modifier le Code criminel en vue d'empêcher les gens de conduire un véhicule automobile lorsqu'ils ont consommé de l'alcool. Les chauffeurs en état d'ébriété font tous les jours des victimes innocentes. D'après les statistiques, il y a eu l'an dernier au Canada 158,000 condamnations pour conduite automobile avec les facultés affaiblies. On dénombre donc au-delà de 400 accidents mortels par jour pour lesquels 34 p.

### Questions au Feuilleton

100 des chauffeurs avaient un taux d'alcool dans le sang supérieur à la limite légale et plus de 42 p. 100 avaient bu une certaine quantité d'alcool. Tous les partis s'accordent à reconnaître la gravité du problème et je suis persuadé, monsieur le Président, que cette mesure obtiendra le moment venu le consentement unanime.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et son impression en est ordonnée.)

\* \* \*

### LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor)** demande à présenter le projet de loi C-24, tendant à modifier la loi sur l'administration financière à l'égard des sociétés d'État et à modifier d'autres lois en conséquence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 46, 181, 337, 397, 411 et 565.

[Texte]

#### L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE CANADIENNE

Question n° 46—**M. Mazankowski:**

1. En 1980, quel pourcentage a) de l'industrie pétrolière canadienne en général, b) du secteur amont de l'industrie, appartenait à des intérêts (i) étrangers (ii) canadiens (iii) canadiens et gouvernementaux (iv) canadiens privés?

2. En 1983 à ce jour, quel pourcentage a) de l'industrie pétrolière canadienne en général, b) du secteur amont de l'industrie, appartenait à des intérêts (i) étrangers (ii) canadiens (iii) canadiens et gouvernementaux (iv) canadiens privés?

**M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):**

1.	1980	
	a) L'industrie en général	b) Le secteur amont
(i) Intérêts étrangers	73.9 %	72.0 %
(ii) Intérêts canadiens	26.1 %	28.0 %
(iii) Intérêts canadiens et gouvernementaux <sup>2</sup>	3.8 %	Données non disponibles <sup>1</sup>
(iv) Intérêts canadiens détenus par le secteur privé	22.3 %	Données non disponibles <sup>1</sup>

<sup>1</sup> L'information n'est pas disponible pour des raisons de confidentialité. Voir article 33 de la loi sur la surveillance du secteur énergétique, Statuts du Canada 1980-81-82, Chapitre 112.

<sup>2</sup> Gouvernements fédéral et provinciaux.

2. En ce qui concerne l'année 1983, les données demandées ne sont pas encore disponibles. Par conséquent, voici les données pour l'année 1982: